


Transaction Ajout	N° du calendrier 60346	N° de la demande 53	N° de la règle 0171	
	Nom de l'organisme Université du Québec à Montréal (UQAM)			

DESCRIPTION		
Titre Réclamations	Recueil BCI	N° de la règle RFIN-26
Processus / Activité Réclamations	Code de classification 171	
Nom de l'unité administrative détentrice du dossier principal Services financiers et de l'approvisionnement		
Description et utilisation Informations relatives aux réclamations intentées par ou contre l'Université. Ces réclamations peuvent être majeures - paiement d'une compensation majeure ou exécution d'un acte à la suite de dommages importants subis par l'Université ou l'une de ses unités (vice de construction) ou mineures -exécution d'un acte à la suite de dommages matériels ou corporels, de dommages causés à la propriété, de pertes ou de vol de matériel, d'un accident, d'un règlement à l'amiable ou par l'intermédiaires d'une compagnie d'assurances.		
Types de documents document récapitulatif; document de support; correspondance		
Documents essentiels : Non Documents confidentiels : Oui		
Références juridiques Code civil du Québec, article 2411. Loi sur les assurances, chapitre A-32. Loi sur les assureurs, chapitre A-32.1.		
Remarques générales		

DÉLAI DE CONSERVATION								
Numérotation	Exemplaire	Supports de conservation	Période d'utilisation des documents				Disposition	
			Actif		Semi-actif		Inactif	
0171P	Principal	dm, pa	888	R1	3		Destruction	
0171S	Secondaire	dm, pa	2		0		Destruction	

Remarques relatives au délai de conservation R1 : Conservation jusqu'au règlement de la réclamation.
Document annexé : Non